

Vent
des maires



Créé en 2021, Vent des maires est un collectif rassemblant plus de 1000 membres, dont plus de 500 maires et de nombreux élus, conseillers, sénateurs et députés. Vent des maires, dont le slogan est « face à l'éolien, il faut redonner la parole aux maires » a un double objectif : lutter contre l'éolien au potentiel dévastateur pour les communes rurales et littorales et remettre la démocratie locale au centre des décisions qui concernent directement les citoyens.

Le budget de Vent des maires est de quelques euros, et ne bénéficie d'aucune subvention externe. Vent des maires se tient à l'écart de tout parti ou mouvement partisan

Contact :

contact@ventdesmaires.fr

Site Internet :

www.ventdesmaires.fr

Le point de vue du collectif Vent des maires

EN BREF.

Le réseau électrique devrait avant tout être la conséquence d'une stratégie industrielle claire : il s'agit de relier de la manière la plus pertinente possible les lieux de production aux lieux de consommation. Il est donc fondamentalement conditionné par les consommateurs — leurs besoins en volume et en qualité d'électricité, ainsi que leur localisation — et par les producteurs — les quantités et les types d'électricité qu'ils choisissent de produire, et les lieux où cette production est implantée.

D'autres paramètres interviennent bien sûr, tels que la fiabilité du réseau ou sa compatibilité avec les objectifs de souveraineté énergétique, la prise en compte de l'environnement et de la biodiversité, ou l'évolution du climat

Le réseau dépend ainsi en premier lieu des choix de modes de production. Plus ces modes sont dispersés, plus le réseau doit être étendu, et plus il se trouve soumis à une accumulation de contraintes techniques, économiques et opérationnelles, rentrant en concurrence avec les habitants et les usagers des territoires, envahissant l'espace.

Or le SDDR semble se limiter à une approche strictement technique du réseau. La question de son acceptabilité par les territoires — pourtant déterminante — apparaît largement absente, alors qu'elle devrait, de notre point de vue, constituer un point essentiel de la réflexion.



Distribution des moyens de production : les infrastructures envahissent les territoires

Le déploiement de milliers d'éoliennes et de centaines de milliers de panneaux photovoltaïques au sol entre en concurrence directe avec les territoires.

Dégradation des paysages, nuisances sonores, pollution des sols, atteintes à la biodiversité, encerclement progressif des villages, atteintes au littoral et à la pêche : ces impacts figurent parmi les griefs les plus fréquemment exprimés par les habitants.

À l'occupation foncière directe des sites de production s'ajoute celle des réseaux nécessaires à leur raccordement, qu'il s'agisse des réseaux de distribution (ENEDIS) ou des réseaux de transport à haute tension (RTE).

Chacun de ces éléments d'infrastructure constitue une source potentielle de conflit.

Que prévoit le SDDR pour limiter en nombre ces conflits, et en réduire l'ampleur ? Alors que, pendant plusieurs décennies, le maillage électrique du territoire français est resté relativement simple et stable, celui-ci se complexifie aujourd'hui rapidement, et cette complexification est appelée à s'accélérer avec le développement des énergies électriques intermittentes.

Développer les énergies intermittentes et les réseaux : pour quels bénéfices ?

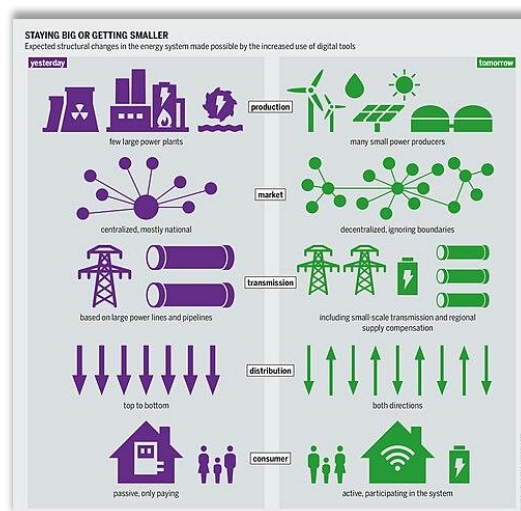
- **Réduction des émissions de CO₂** : aucun gain démontré (cf. rapports scientifiques du HCEA et des Académies).
- **Baisse des coûts de l'électricité** : aucun, bien au contraire (rapport du Sénat, juillet 2024).
- **Production d'électricité** : le socle nucléaire et hydraulique, complété par l'éolien et le photovoltaïque déjà installés, place aujourd'hui la France en situation de surproduction. Comment justifier l'ajout de nouveaux moyens de production ?

Un rejet clairement exprimé par les communes

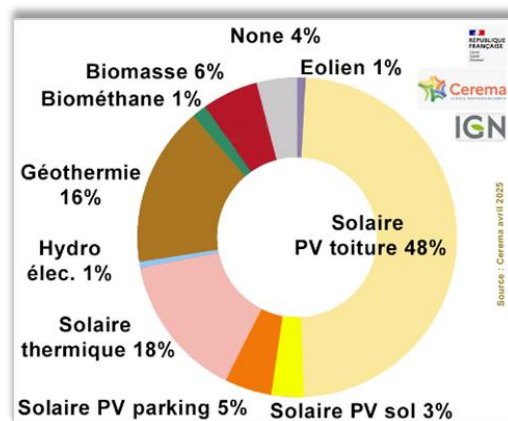
Les communes ont aujourd'hui massivement rejeté l'éolien et le photovoltaïque au sol. Dans le cadre de la loi AER, elles n'ont retenu qu'environ 1 % des zones d'accélération pour l'éolien et 3 % pour le photovoltaïque au sol, exprimant ainsi un refus clair et documenté.

CONCLUSION

La multiplication de nouveaux postes sources comme des réseaux en général se heurte à des choix que les communes n'ont pas faits. Le SDDR doit impérativement en tenir compte. La transition ne peut se construire ni contre les territoires, ni contre leurs habitants, pas davantage qu'en s'opposant aux analyses technologiques et scientifiques établis par les Académies.



La complexification croissante des infrastructures est source d'envahissement des territoires



Définition des zones d'accélération : les communes ont massivement rejeté l'éolien et le photovoltaïque au sol

